



Secrétariat général
Service des ressources humaines
Sous-direction des politiques de ressources humaines et des relations
sociales
Département du recrutement, de la mobilité et de la formation
Pôle recrutement et parcours professionnels

RAPPORT DE JURY

EXAMEN PROFESSIONNEL DE TECHNICIEN(NE) D'ART DE CLASSE SUPERIEURE

SESSION 2013

Juin 2014

ORGANISATION DU RECRUTEMENT

Ce recrutement était organisé selon les dispositions :

- du décret n° 2012-230 du 16 février 2012 portant statut particulier du corps des techniciens d'art ;
- de l'arrêté du 2 septembre 2013 fixant les modalités d'organisation et la nature des épreuves des examens professionnels pour l'accès au grade de technicien(ne) d'art de classe supérieure et au grade de technicien(ne) d'art de classe exceptionnelle du ministère chargé de la culture et de la communication ;

Pour cet examen professionnel, le nombre de postes offerts a été fixé à 7.

Au terme de la période d'inscription, 103 personnes se sont portées candidates (58 femmes ; 45 hommes). Après vérification des conditions d'inscriptions, 5 candidatures ont été rejetées, portant à 98 le nombre de candidats à cet examen professionnel. 85 candidats se sont effectivement présentés le jour de l'épreuve écrite, qui s'est déroulé à la Maison des examens à Arcueil. Parmi les 7 lauréats, on compte 5 femmes et 2 hommes.

CALENDRIER DE CET EXAMEN PROFESSIONNEL

Dates des inscriptions : du 23 janvier 2014 au 13 février 2014

Date limite de retour des dossiers papiers : 20 février 2014

Réunion de cadrage des membres du jury : 11 mars 2014

Date de l'épreuve écrite : 5 mai 2014

Correction des copies : 5 et 6 juin 2014

Réunion d'admission : 6 juin 2014.

COMPOSITION DU JURY

Madame Aline CYMBLER, cheffe de travaux d'art, chargée de travaux muséographiques, établissement public du musée du Louvre assurait la présidence du jury.

Ont été nommés membres de ce jury :

- Madame Katleen ALBERTINI, technicienne d'art de classe exceptionnelle, artiste licier à l'atelier de savonnerie, manufacture des Gobelins, service à compétence nationale du Mobilier national ;
- Monsieur Eric DE MEYER, technicien d'art de classe exceptionnelle, responsable de l'atelier ébénisterie-restauration, établissement public du château, du musée et du domaine national de Versailles ;
- Monsieur Marc GACQUIERE, technicien d'art de classe exceptionnelle, restaurateur en arts graphiques et livres, service à compétence nationale des archives nationales de Pierrefitte-sur-Seine ;
- Monsieur Philippe LECLERCQ, technicien d'art de classe supérieure, conducteur de travaux, service des travaux muséographiques, établissement public du musée du Louvre ;

- Monsieur Jean-Philippe PIETE, chef de travaux d'art, céramiste grand coulage, établissement public de la cité de la céramique Sèvres et Limoges ;
- Madame Elvire SETRUK-MOLTO, technicienne d'art de classe exceptionnelle, responsable des achats et du suivi des équipements de reproduction et de conservation, service central du département de la conservation, établissement public de la bibliothèque nationale de France ;
- Madame Marie-Christine VERNILLET, technicienne d'art de classe exceptionnelle, jardinière d'art, établissement public du centre des monuments nationaux.

RAPPEL DE L'EPREUVE

L'examen professionnel pour l'accès au grade de technicien(ne) d'art de classe supérieure comporte une épreuve unique d'admission.

Cette épreuve d'admission consiste en une composition écrite notée à partir d'une question d'ordre général relative aux métiers d'art (*durée : 2 heures*).

REMARQUES DU JURY

La composition du jury formée par le Pôle recrutement et parcours professionnels représentant plusieurs spécialités est tout à fait adaptée à ce type d'examen professionnel et nous a permis de donner un avis technique plus juste sur plusieurs copies.

Nous avons voulu situer cet examen dans le bon créneau en termes de justesse de niveau.

Faute de précédent, nous avons pris ceux des statuts et mis le curseur entre celui du technicien d'art de classe normale et celui de technicien d'art de classe exceptionnelle.

L'idée étant qu'un technicien d'art qui a au moins quatre années d'expérience puisse s'exprimer le mieux possible sur son métier au sein de son propre établissement, nous avons établi conjointement un sujet permettant à tous les candidats de nous livrer leur propre expérience professionnelle.

Malgré cela, certains candidats ont eu du mal à parler de leur expérience propre et à s'exprimer à la 1^{ère} personne.

Certain candidats ne sont pas décisionnaires dans leurs activités ce qui a peut être rendu le sujet plus difficile pour eux.

Pourtant, il faudra que les candidats à l'avenir et dans la mesure où ils argumentent leur choix puissent nous exprimer sans peur leurs avis et sentiments sur telle ou telle interventions nécessaires à envisager ou à réaliser selon eux.

Une formation a eu lieu pour les candidats du ministère, celle-ci a porté essentiellement sur les missions du ministère de la culture et de la communication. De plus, une formation leur a également été proposée sur la méthodologie de l'écrit.

Cela s'est ressenti dans plusieurs copies, où les candidats n'ont pas du tout répondu au sujet

proposé mais ont plutôt parlé des missions d'une manière générale.

A partir du prochain examen, l'annale de cette année permettra également une préparation qui devrait également porter sur ce genre de proposition de sujets.

Une grille d'évaluation nous a été demandé et a été soumise au pôle recrutement et parcours professionnels qui a souhaité y apporter des modifications afin d'être le plus proche possible du texte officiel (arrêté du 2 septembre 2013).

En résumé, afin que les sujets élaborés et que les notations soient faites dans les meilleures conditions, le jury doit pouvoir travailler dans les meilleures conditions en termes de délais avant et après les épreuves.

Le jury doit pouvoir décider en accord avec le pôle recrutement et parcours professionnels, des dates et délais sans que celles-ci soient remises en cause.

Ce qui ressort de ce premier examen professionnel de technicien(ne) d'art de classe supérieure c'est qu'à priori le fait que cette épreuve soit un écrit a encouragé la majorité des candidats remplissant les conditions à se présenter.

Le niveau général des notes de l'examen se situait dans une bonne moyenne entre 12 et 15/20.

Ce qui doit absolument encourager les candidats qui n'ont pas été reçus à se présenter lors de la prochaine session.

Les candidats qui, en revanche, n'ont pas eu la moyenne doivent impérativement compléter leur formation, parfois par rapport à la construction de leur composition écrite, parfois en termes de gestion de leur temps, parfois en termes d'investissements par rapport à leurs choix d'intervention et leurs prises de décisions.

La présidente du jury
Aline CYMBLER